

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Absente excusée : Christine Jacquot

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Le bilan de la rentrée peut se résumer ainsi :

59 élèves, 48 familles

Répartition :

Maternelle (Direction) Véronique Pachoud/Nadine Fernandez : 5 PS / 6 MS / 4 GS

Cycle 2 : Violaine Tollar Pesenti : CP : 6 / CE1 : 9 / CE2 : 6

Cycle 3 intégrant qqs élèves de CE2 : Emilie Charles : CE2 : 5 / CM1 : 8 : CM2 : 10

Transport scolaire :

29 enfants sont transportés.

Cantine : Plus de 35 enfants fréquentent la cantine tous les jours,
Entre 10 et 15 la garderie du matin,
Entre 5 et 10 la garderie du soir.

Musique : Angéline Mère intervient pour les trois classes les vendredis matins

Le projet de travail de cette année est en lien avec le voyage scolaire et devrait se conclure au mois de juin 2020 par la présentation d'un spectacle à l'Espace Magnat de La Motte St Martin.

Piscine : 11 séances du 9 septembre au 16 décembre 2019, 48 enfants sont concernés, de la GS au CM2.

Classe transplantée : 44 élèves sont concernés du CP au CM2

Classe péniche sur le canal du midi du 6 au 11 avril 2020, une péniche par classe, visite de Minerve et Carcassonne prévue, programme détaillé et réunions d'informations à venir.

Sortie spectacle culturel (à partir de 5 ans) hors temps scolaire devrait être proposée le mardi 10 décembre en soirée à Vizille : « Le Savetier de Thanjavur ».

INTERVENANT DE MUSIQUE A L'ECOLE

Accord unanime du Conseil Municipal pour renouveler le contrat pour l'année scolaire 2019/2020.

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE SUSVILLE

2 enfants de Monteynard ont fréquenté la Maison pour Tous de Susville (2018/2019) pendant les vacances scolaires.

La Mairie de Susville sollicite une participation de 60 € par enfant pour les frais liés à la mise à disposition des ressources nécessaires au bon déroulement de l'accueil de loisirs : gymnase, salles de classes, de motricité, sanitaires, agents nécessaires au ménage quotidien de l'ensemble des locaux utilisés (environ 120 h/an).

Accord unanime du Conseil Municipal.

CONVENTION AVEC LE S.D.I.S. (APPLICATION INFORMATIQUE PARTAGEE)

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) fixé par l'arrêté préfectoral n° 38-2018-07-16-006 en date du 16 juillet 2018 précise que les échanges d'informations entre les acteurs de la DECI Défense Extérieure contre l'Incendie) s'opéreront par l'intermédiaire d'une application informatique partagée (DECIsère), administrée par le SDIS.

Le SDIS communique à chaque Mairie les informations relatives à la défense extérieure contre l'incendie par le biais de cette application.

L'application permet d'obtenir un accès gratuit aux services suivants :

- Consultation et mise à jour des informations relatives aux Point d'Eau et d'Incendie (relevés périodiques des mesures, non-conformité, état de disponibilité et d'indisponibilité, etc.),
- Saisie des contrôles techniques des Points d'Eau et d'Incendie,
- Exploitation des données (impression de documents par exemple).

Accord unanime du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à signer la convention correspondante à intervenir.

MISE A JOUR DU SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

La mise à jour du schéma directeur d'assainissement, zonage de l'assainissement collectif et non collectif est terminée.

Il convient désormais d'adresser une demande à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) afin de solliciter leur avis sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

A réception de l'avis de la DREAL, le Président du Tribunal Administratif doit être saisi pour demander la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de la réalisation de l'enquête publique. Une réunion sera organisée avec les élus intéressés et transmis à tous les élus pour validation.

Accord unanime du Conseil Municipal pour engager la procédure après une réunion en Mairie avec la commission des travaux. Depuis la réunion, le plan et la notice ont été adressés à chaque conseiller pour d'éventuelles remarques à adresser en Mairie.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

Travaux aux Liorats

Une délibération est nécessaire pour valider les travaux d'enfouissement des réseaux secs (EDF et France Telecom) par le SEDI 38 et la participation financière de la commune qui s'élève à 26.743 € pour la partie EDF et 3.496 € pour la partie France Telecom.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Appels à projets de la Clé (Commission Locale de l'Eau)

La pompe pour récupérer le trop-plein a été installée à la citerne des Jeannots permettant aux agriculteurs et au service technique un remplissage très satisfaisant et rapide des citernes.

Coût des travaux : 3.493 € HT, subvention de 1.743 €.

NB : l'opération de pompage est bruyante, il sera demandé aux utilisateurs des interventions aux horaires identiques que pour les travaux de bricolage.

Le remplacement des pompes de la station du Moulin par un matériel plus performant aura lieu fin septembre. Résultats attendus : optimisation de la gestion du pompage et économie d'énergie.

Coût des travaux : 8.204 € HT, subvention de 4.102 €, soit 50%, de la part de EDF.

- **Travaux à prévoir**

Eglise : un devis est en cours d'établissement pour prévoir le zingage des corniches qui s'effritent. Une réfection dans le cadre de la garantie décennale est aussi prévue d'ici mi-octobre.

Four communal : la voûte intérieure du four s'effrite, ce qui rend l'intérieur du four dangereux. Une entreprise spécialisée doit être contactée pour un devis.

Pour les subventions possibles, le département a été contacté et nous confirme la mise en place d'une ligne spécifique « petit patrimoine » destinée à la remise en état de fours communaux, bassins, chapelles (pas les églises), etc. Rendez-vous sera pris prochainement avec l'interlocuteur de la maison du territoire qui nous présentera précisément le dispositif et les modalités de dépôt des demandes. Pour l'église, le département peut être sollicité pour l'octroi d'une subvention.

La Région a été contactée également et le four et l'Eglise sont éligibles pour des subventions (pour information, l'Eglise n'est pas classée aux bâtiments de France).

- **Revalorisation des bases d'imposition pour le calcul de la taxe foncière**

Par convention signée avec l'Association des Maires de l'Isère, l'administration fiscale a lancé une campagne de revalorisation des bases d'imposition pour le calcul de la taxe foncière.

Les caractéristiques physiques d'un local d'habitation concourent à la détermination du montant de la taxe foncière. Parmi ces caractéristiques physiques, un certain nombre d'éléments dits de confort : électricité, chauffage, eau, lavabo, WC, salle de bain, douche ou baignoire pouvaient ne pas être présents à la construction de certains locaux.

Au cours des années, le niveau de vie de certains logements s'est amélioré et l'administration a recensé tous les logements concernés sur l'ensemble du département.

Les personnes impactées ont reçu un courrier explicatif. Les personnes souhaitant des informations ou faire des réclamations peuvent s'adresser à la Direction Générale des Finances Publiques à Grenoble, centre de renseignements téléphoniques au 08.05.02.03.44 (coût d'un appel local).

- **Litige suite aux travaux du chemin de la Buisnière**

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, le propriétaire de la parcelle impactée par les travaux, a accepté la proposition amiable de la Commune (financement d'arbres et de clôture). Par contre, le propriétaire souhaite un ajout de terre important, ce qui est déconseillé par le service RTM (Restauration de Terrains en Montagne).

Le propriétaire a engagé une procédure auprès de son assureur dans le cadre du contrat de protection juridique. Les négociations sont interrompues pour le moment.

- **Demandes d'installation de Food truck**

La Mairie a été saisie de 2 demandes d'installation de Food truck : un pour la vente de pizzas et produits régionaux, l'autre pour la vente de burgers.

Les demandeurs vont être reçus en Mairie pour une présentation détaillée de leur projet. Le conseil s'inquiète de possibles déchets.

- **Plan de la commune**

Le document de présentation de la Commune avec plan est en cours.

- **Pavoiement de l'école**

Projet d'inscription de la devise républicaine : peinture sur le mur de l'école par Amandine Meunier. Le Conseil Municipal valide le choix de la commission.

- **Restaurant panoramique**

Pour info, les travaux d'alimentation électrique du futur restaurant vont être engagés à partir de la ligne HT existante à la Côte du Crozet. L'accès ne peut donc se faire que par la Côte du Crozet. Le Conseil Municipal s'inquiète du passage de camions qui pourraient détériorer la route pendant les travaux et demande un constat d'huissier avant travaux.

- **Très Haut Débit**

Dans le cadre des travaux permettant le déploiement du réseau THD, la société ERT a été mandatée pour :

- identifier les infrastructures présentes sur notre commune (dont l'ouverture de chambres) ;
- solliciter les services municipaux en vue d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au déploiement du réseau (arrêté, permissions de voirie, validations dossiers techniques, etc.) ;
- collecter des informations auprès des services municipaux mais aussi des habitants.

L'information sera diffusée dans la gazette.

- **Stade de foot**

Pour information, les installations (stade et vestiaires) sont mises à disposition du club de foot de Saint-Georges pendant la durée des travaux de construction d'un terrain synthétique (fin des travaux prévue fin septembre).

- **Dératisation**

Une campagne de dératisation est en cours sur le chemin du Pré Pellat.

L'origine de cette invasion subite a été identifiée, il s'agit de l'installation de composts chez des particuliers riverains du chemin du Pré Pellat. Les composts ont été retirés.

- **Extinction éclairage public la nuit**

L'étude de diagnostic de l'éclairage public par le SEDI est terminée et sera rendue et présentée le 27 septembre prochain.

L'éclairage public coûte en moyenne plus de 15.000 € par an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager une étude pour prévoir l'extinction de l'éclairage la nuit.

La parole aux élus

• **Zones 30** (traversées des Blais et de la Ville)

La Mairie attend le retour de la maison du territoire.

Le Conseil Municipal déplore la vitesse excessive des véhicules sur la RD 529.

Le Maire propose de disposer de nouvelles quilles.

- Chemin de la Combe (site de la table d'orientation)
Le chemin de la Combe est très prisé des campings cars.
Le Conseil Municipal s'inquiète des dégradations possibles et éventuels déchets et réfléchit à l'installation de toilettes.
- Vitrines sur panneaux affichage
En cours.
- Eclairage du jeu de boules de la Ville
La clé est disponible à la mairie.
Il est demandé de mettre une minuterie pour ne pas avoir à aller chercher la clé à la mairie
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
Prise en charge de la compétence petite enfance en Matheysine par la Comcom qui gère désormais les différents lieux d'accueils petite enfants, crèches, lieux d'accueils parents-enfants.
- La commune accueillera un spectacle décentralisé de la Mure Cinéma Théâtre le 1er février à la salle polyvalente

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.